



MAGNY-LES-HAMEAUX

Gestion Locative Bilan 2024

Sommaire

Introduction : le logement à Magny en chiffres

I . La demande

II . Les attributions sur le parc communal

III . Les attributions sur le contingent communal

IV. Le profil type du demandeur et du relogé

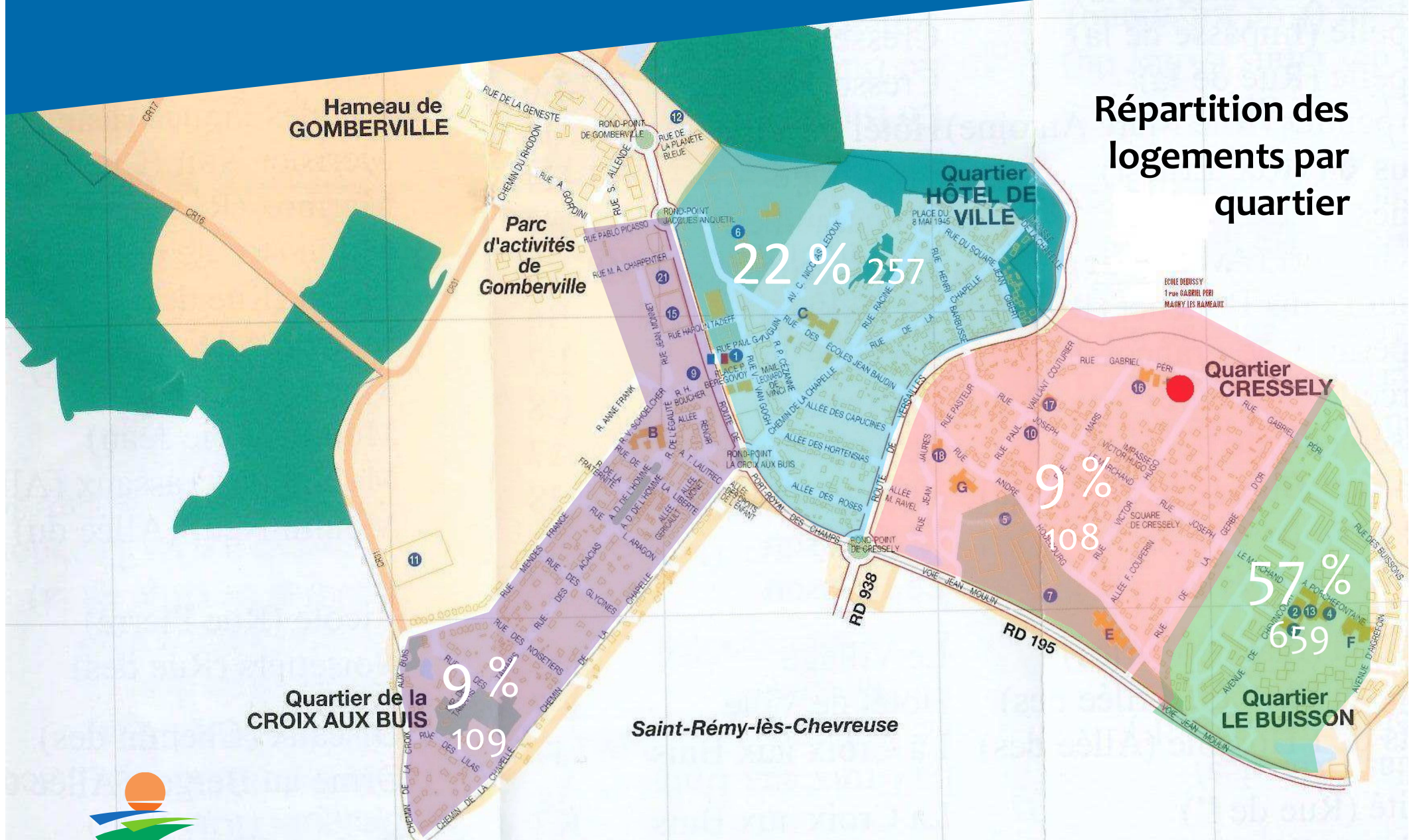
Conclusion

Le logement à Magny en chiffres

- 1167 logements sociaux sur le parc communal soit 32,34 % * du total des logements sur la commune
- 8 bailleurs
- 62 % de grands logements (du T4 au T6)
- 53 % des logements appartiennent au groupe Les Résidences Yvelines Essonne (LRYE)

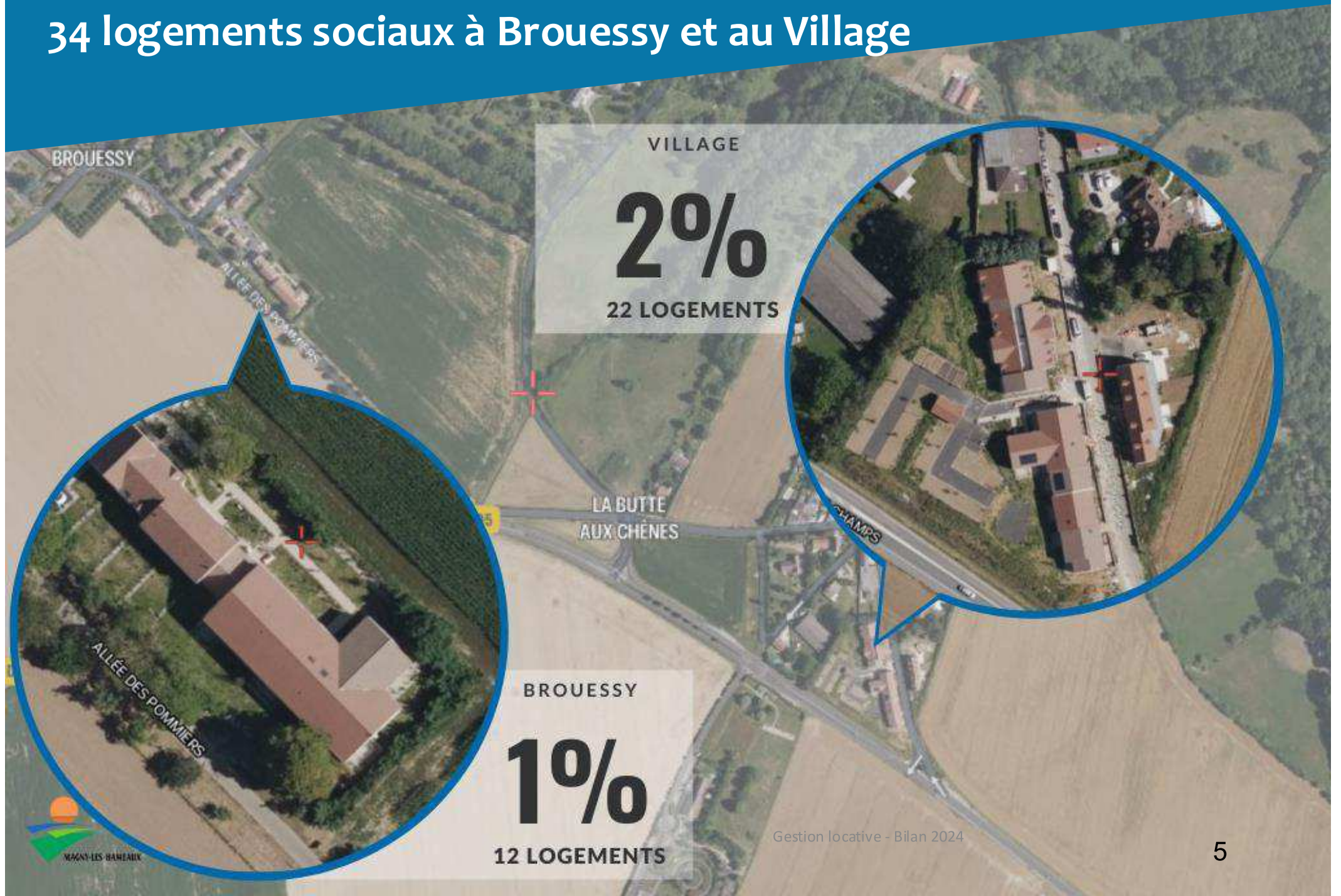
* taux SRU au 01/01/2024

Parc locatif social de Magny : 1167 logements



Parc locatif social de Magny : 1167 logements

34 logements sociaux à Brouessy et au Village



Bilan 2024

Introduction : le logement à Magny en chiffres

I . La demande

II . Les attributions sur le parc communal

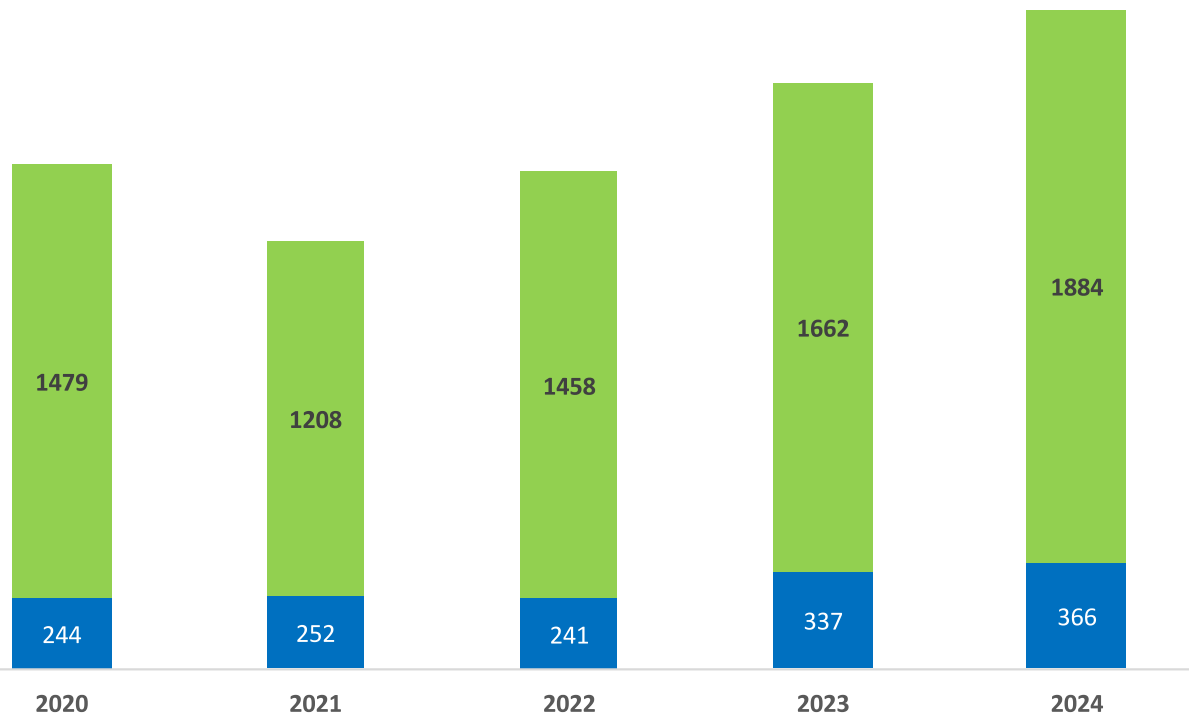
III . Les attributions sur le contingent mairie

IV. Le profil type du demandeur et du relogé

Conclusion

I. La demande

■ Demandeurs Magny 1er choix ■ Demandeurs en IDF

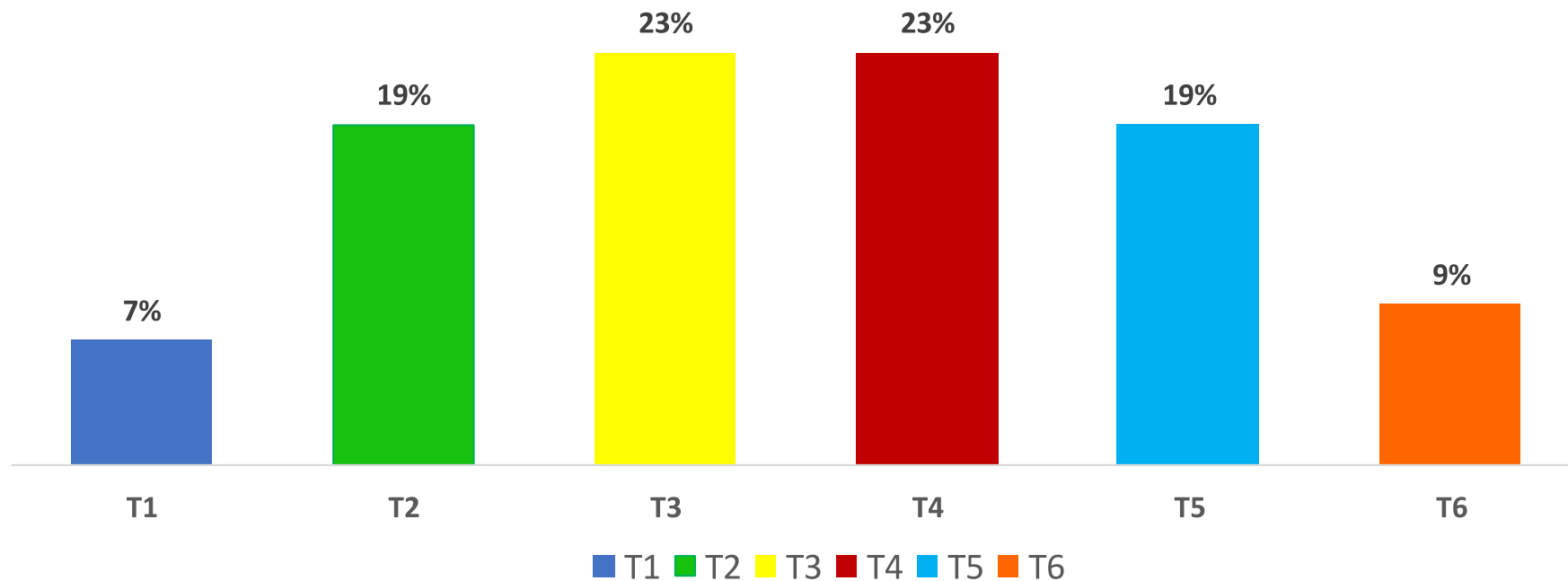


- Au 23 janvier 2025, 1884 demandes enregistrées pour Magny
- **366** demandes pour Magny en 1^{er} choix dont 236 de Magnycois

I. La demande des Magnycois

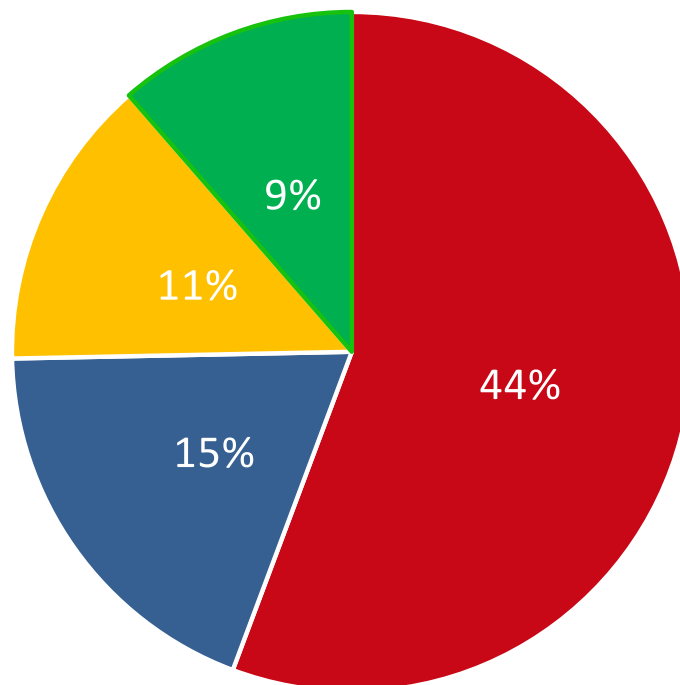
- Demande orientée sur les typologies T3 et T4
- Légère baisse sur la demande de T1 (-1 point) et T2 (-2 points)

Type de logement demandé



I. La demande des Magnycois

- Les 3 premiers motifs de la demande restent dans l'ordre logement trop petit, logement trop cher et divorce.
- Le motif "logement indécent" passe devant le motif "logement inadapté au handicap".



Principaux motifs de la demande

- Trop petit
- Trop cher
- Divorce ou séparation
- Non décent ou indigne

Bilan 2024

Introduction : le logement à Magny en chiffres

I . La demande

II. Les attributions sur le parc communal

III. Les attributions sur le contingent mairie

IV. Le profil type du demandeur et du relogé

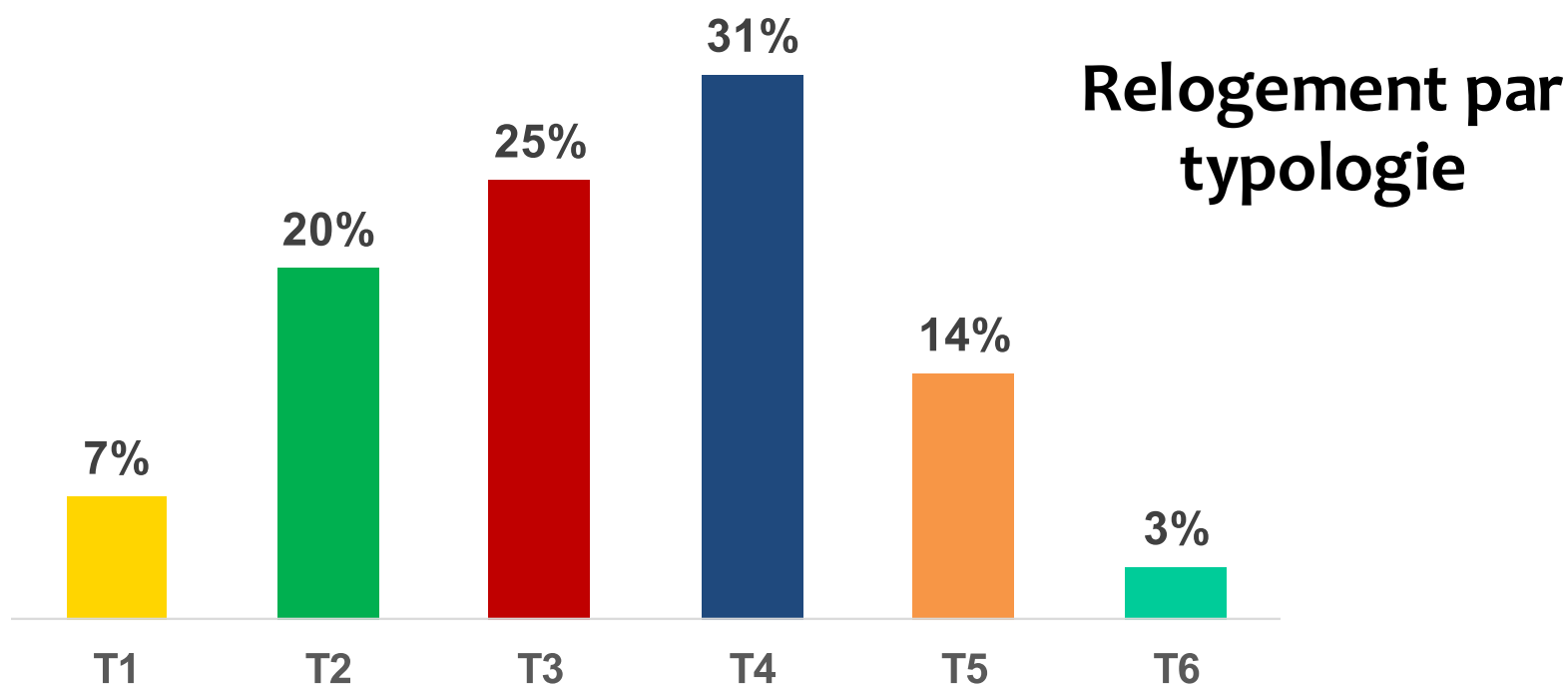
Conclusion

II. Les attributions sur le parc communal

(chiffres connus au 20/02/2025)

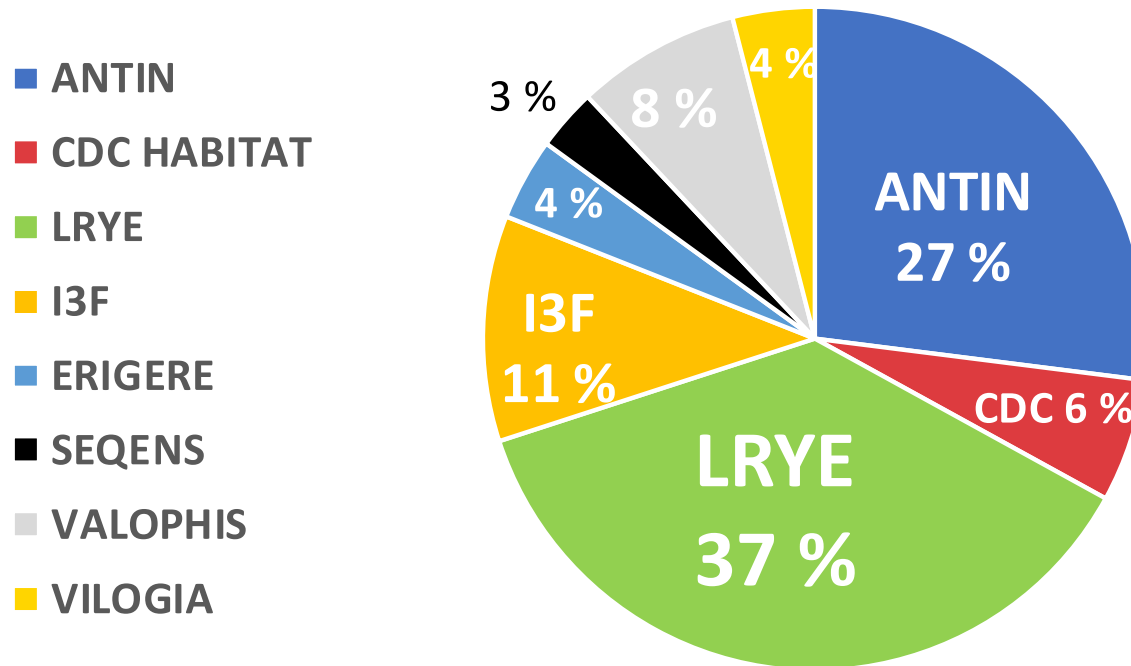
71 relogements à Magny-les-Hameaux (tous contingents)

- Attribution majoritaire sur les T4 et T3
- + 5 points sur les attributions de T2 et T5



II. Les attributions sur le parc communal

- Baisse de 14 pts sur les attributions de LRYE, +6 pts sur I3F (Brouessy et Village) et +3 pts sur les attributions de CDC Habitat
- Mobilité sur le parc des 8 bailleurs

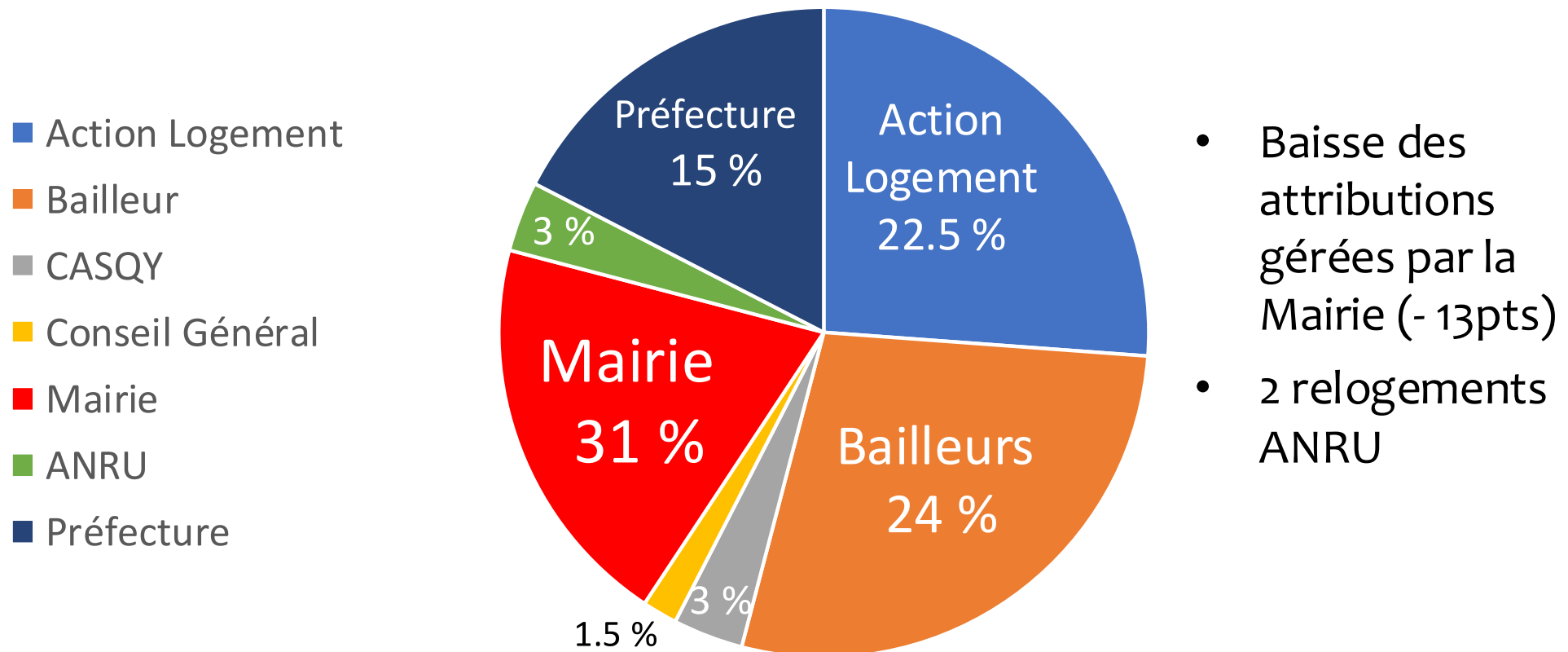


Relogement par bailleur

Immobilière 3 F	ANTIN RESIDENCES	Les Résidences Yvelines Essonne	CDC HABITAT	ERIGERE	VALOPHIS	SEQENS	VILOGIA	TOTAL
8	19	26	4	3	6	2	3	71

II. Les attributions sur le parc communal

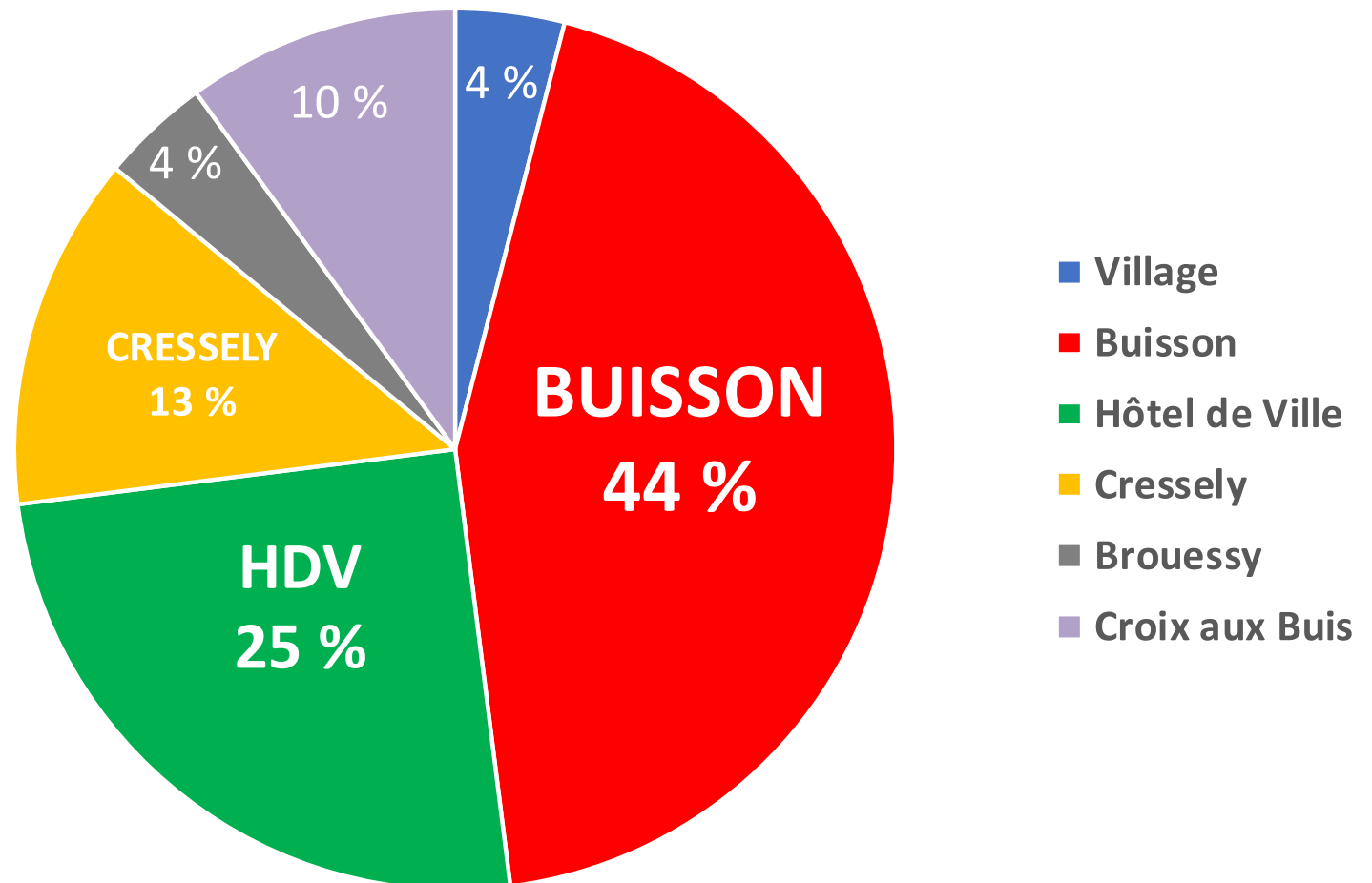
Relogements par réservataire



II. Les attributions sur le parc communal

Relogements par quartier

Baisse de 9 pts sur les attributions du quartier du Buisson au profit des quartiers de Cressely (+ 8 pts), Brouessy (+ 4 pts) et le Village (+ 1 pt)



Bilan 2024

Introduction : le logement à Magny en chiffres

I . La demande

II. Les attributions sur le parc communal

**III. Les attributions sur le contingent
mairie**

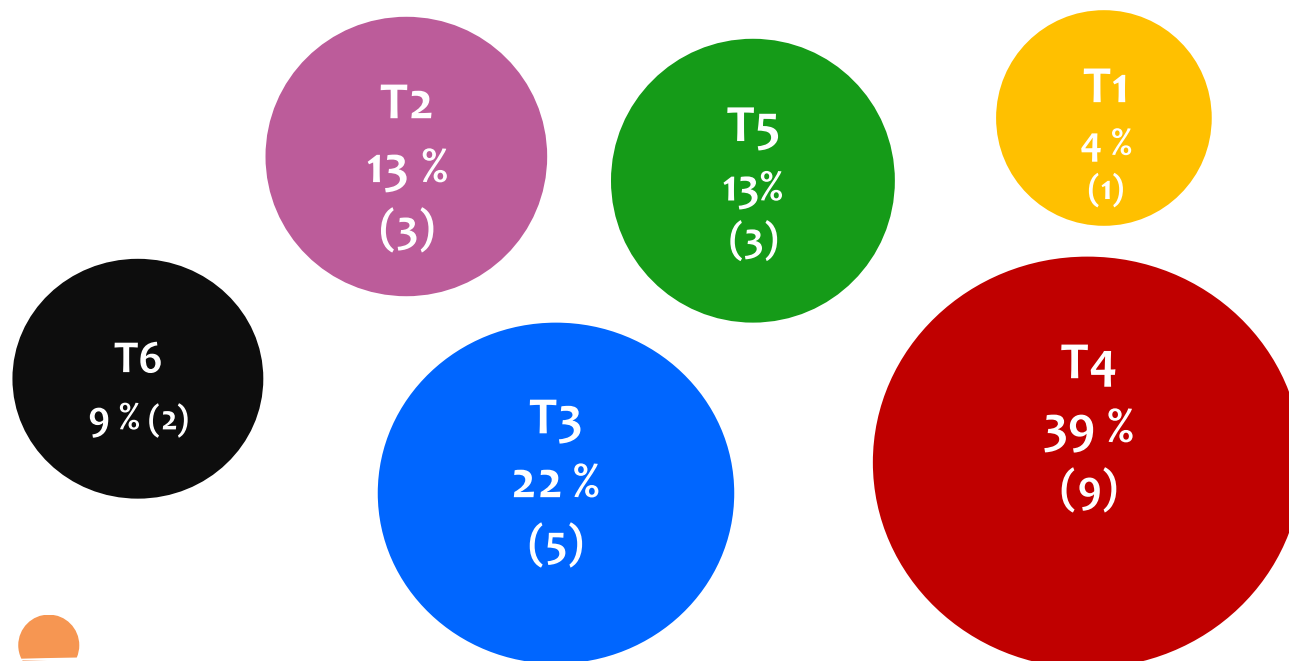
IV. Le profil type du demandeur et du relogé

Conclusion

III. Les attributions sur le contingent mairie

23 attributions sur le contingent communal

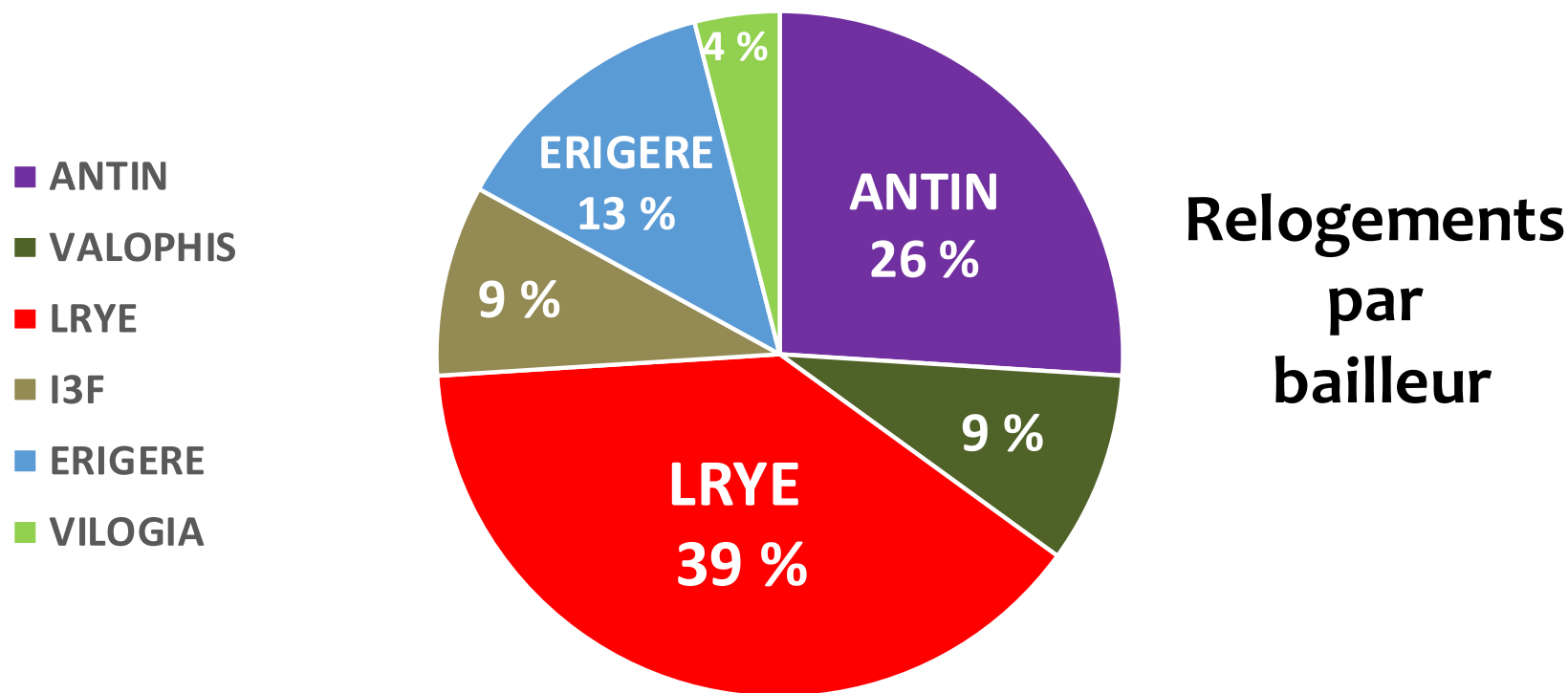
- Attributions majoritaires sur les T4 et T3 (+ 12 pts sur les T4)
- 9 attributions dans le cadre de la gestion en flux et 4 hors flux
- 9 logements remis par SQY
- 1 ANRU



**Relogements
par
typologie**

III. Les attributions sur le contingent mairie

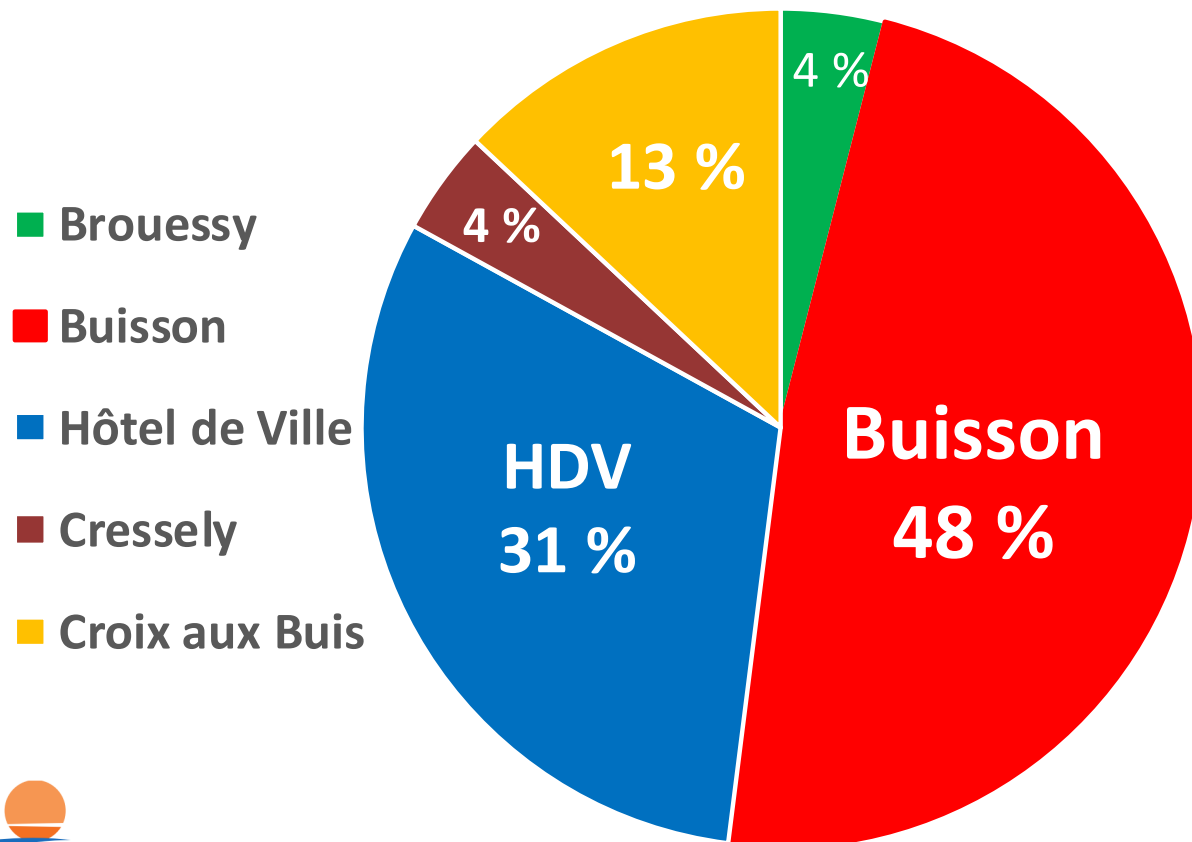
- Une majorité de relogements sur le parc des bailleurs LRYE et Antin Résidences malgré une baisse de 16 points sur le parc d'Antin (6 attributions en 2024 contre 11 en 2023)



Immobilière 3 F	ANTIN RESIDENCES	Les Résidences Yvelines Essonne	ERIGERE	VALOPHIS	VILOGIA	TOTAL
2	6	9	3	2	1	23

III. Les attributions sur le contingent mairie

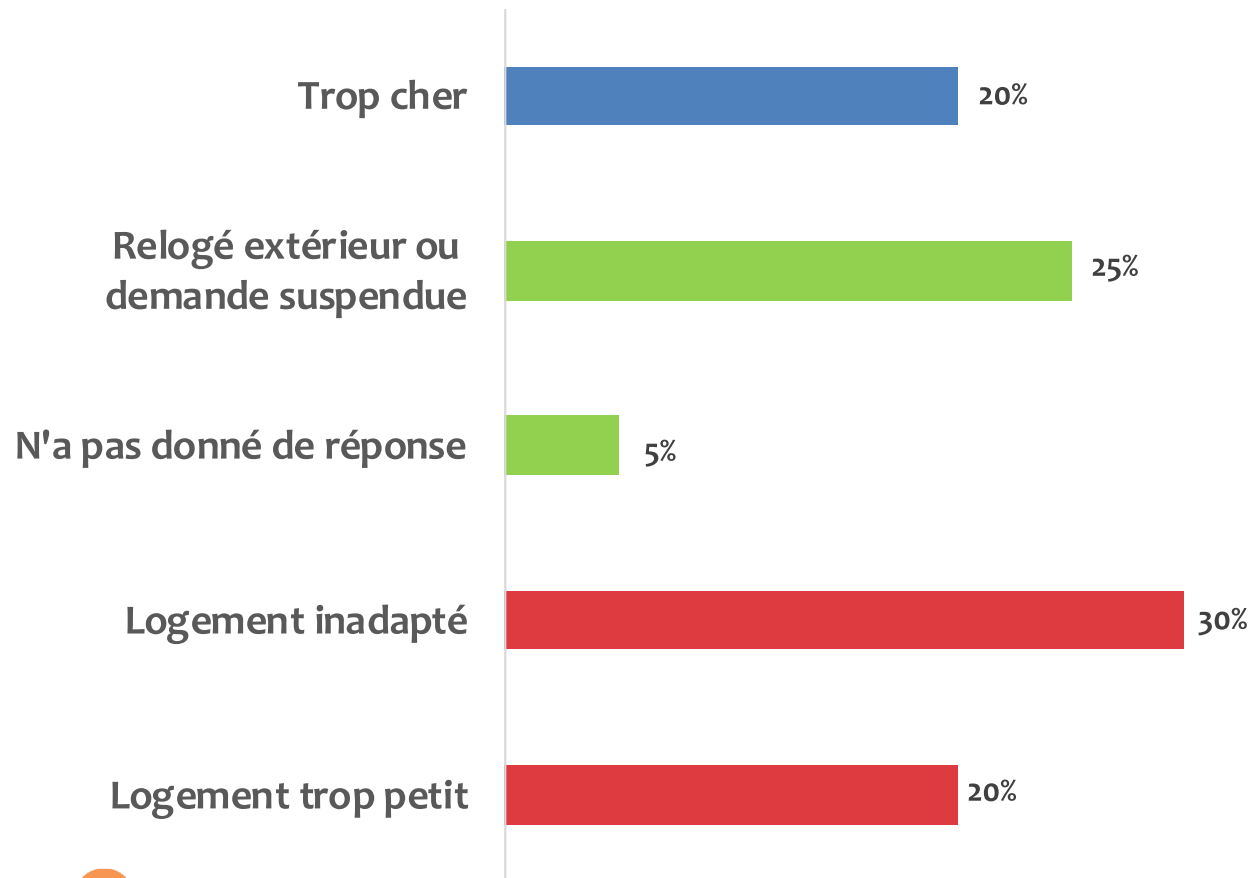
- Une baisse des attributions dans le quartier de l'Hôtel de ville où se situe principalement le parc d'Antin Résidences (-11 pts/2023).



**Relogements
par
quartier**

III. Les attributions sur le contingent mairie

Motifs de refus du logement proposé



Hausse de 9 pts sur les refus pour loyer trop cher

25 % de refus en raison de dossiers qui ne sont pas à jour : dossiers toujours actifs malgré un relogement à l'extérieur ou une demande suspendue

+ 12 pts sur le motif logement inadapté : toujours une plus grande exigence quant à l'état et l'aménagement du logement

Bilan 2024

Introduction : le logement à Magny en chiffres

I . La demande

II . Les attributions sur le parc communal

III. Les attributions sur le contingent mairie

IV. Le profil du demandeur et du relogé

Conclusion

IV. Le profil type du demandeur

THOMAS

36 ANS

Célibataire avec un enfant

Revenus : 2000 €

En attente d'un T3



IV. Le profil type du relogé

**CEDRIC
et MAYA**

43 ans

2 enfants

Revenus : 3400 €

Relogés dans
un T4



Conclusion

- En 2024, forte demande sur les typologies T2, T3 et T4 et une hausse des demandeurs de grands logements, comme en 2023.
- Au niveau des attributions, une mobilité sur le parc des 8 bailleurs et sur tous les quartiers.
- Moins de logements remis pour un tour : avec la gestion en flux, l'offre de logement est plus adaptée au public cible du réservataire.

Conclusion

Bilan Gestion en flux

	ANTIN RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE
Nombre de droits uniques au 01/01/2024	33	92
Droits consommés en 2024	4	5
Droits acquis en 2024	0	0
Nombre de droits uniques au 01/01/2025	29	87

Conclusion

Taux de rotation
Magny-les-Hameaux
(Données DRIHL 2023)

6 %

9,1 % en 2022

Taux de rotation
SQY
(Données DRIHL 2023)

5,9 %

6.3 % en 2022

Taux de rotation
IDF
(Données DRIHL 2023)

5,4 %

6.1 % en 2022